

20 propositions pour la reconversion professionnelles des salariés

Publié le 21 septembre 2020

L'affaire Bridgestone est venue rappeler l'urgence d'aider les salariés menacés de perdre leur emploi à se reconvertir. Dans cette perspective, le MEDEF vient de transmettre au ministère du Travail vingt propositions pour à la fois faciliter la reconversion professionnelle et relancer plus vite l'activité, alors que le marché du travail durement impacté par la crise sanitaire est en plein bouleversement.

Près d'un million d'emplois menacés

Le marché du travail est bouleversé et près d'un million d'emploi sont menacés du fait de la crise du Covid, qui agit comme un accélérateur de transitions : de nombreux mouvements d'un métier et d'un secteur à un autre sont à prévoir.

200 000 emplois sont non pourvus. Qui plus est les territoires et les secteurs d'activité sont inégaux face aux mutations. Il y a donc urgence à assurer les transitions et les reconversions professionnelles.

Pour cela, il faut créer des passerelles entre secteurs d'activité pour éviter la « *case chômage* » et replacer les entreprises et leurs besoins au cœur de la politique de formation professionnelle.

Rebooster les dispositifs existants

Les transitions et reconversions professionnelles sont un angle mort de la loi Avenir professionnel de 2018, élaborée dans un contexte économique et social différent. Au regard des mouvements massifs à venir, les dispositifs à mobiliser sont inopérants, car trop complexes et financièrement sous-dimensionnés.

Les propositions du MEDEF visent à recalibrer les dispositifs actuels, afin de construire un système efficace, pragmatique et réactif. Il s'agit de rendre opérationnel, sans attendre, le plan de relance pour massivement accompagner les transitions et reconversions professionnelles au plus près du terrain, en optimisant les outils existants et en obtenant une responsabilisation des différents opérateurs mobilisés dans les territoires (OPCO, associations paritaires Transitions Pro, opérateurs du CEP, service public de l'emploi...). Ce afin de proposer un dispositif simple et sur-mesure, pour que les salariés exercent réellement leur droit à la reconversion et que les entreprises bénéficient d'un service proactif et agile.

Il convient par exemple de doter les décideurs nationaux et régionaux d'outils de diagnostic sectoriel et territorialisé, permettant de recenser de manière agile les viviers d'emplois à pourvoir et les emplois menacés pour identifier les mobilités professionnelles à favoriser, territoire par territoire, et de prévoir des financements à la hauteur des enjeux. Le MEDEF considère qu'il faut par exemple augmenter de 400 millions d'euros les moyens des associations paritaires.

Afin de permettre aux salariés d'exercer pleinement leur droit à la reconversion on pourrait par exemple leur permettre de tester en réel de nouveaux métiers et revoir les conditions de la mobilisation du CPF pour prioriser les formations attendues par les entreprises et pour répondre à leurs besoins en compétences.

Pour parvenir à tout cela, le MEDEF entend actionner plusieurs leviers, en renforçant l'approche territoriale des transitions reconversions et en donnant aux entreprises les moyens de s'impliquer et de mieux accompagner les salariés.

Deux niveaux de réponses doivent être apportés : des mesures d'urgence à adopter dès septembre et des mesures de moyen terme pour replacer durablement les transitions reconversions comme enjeu politique de premier ordre.

Ce changement d'échelle proposé par le MEDEF s'inscrit bien entendu pleinement dans le plan de relance du gouvernement.

[>> Télécharger les 20 propositions du MEDEF au format PDF](#)